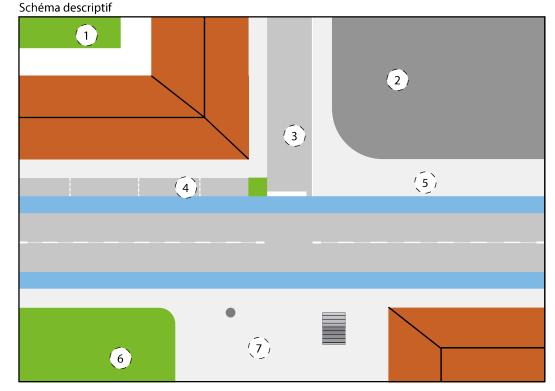
Elements d'interrogation sur les espaces disponibles en surface





Les espaces non construits sur une parcelle privée

Il ne serait pas hors propos d'inclure ces espaces dans le potentiel de plantation d'arbres dans la métropole. Il est néanmoins difficile d'acquérir de la donnée sur ces espaces.



Les toits plats

Un grand nombre de bâtiments construits à partir des années 1960 disposent d'un toît plat. Il est parfois possible de végétaliser ces derniers mais on rencontre encore une fois la question du domaine privé. Par ailleurs, la question technique est difficile à évaluer et est certainement propre à chaque bâtiment.



Les voies de circulation larges

A première vue, une voie de circulation dévouée au trafic automobile n'est pas un endroit pertinent pour envisager la plantation d'arbres. Cependant, certaines rues peuvent être plus larges que nécessaire à la circulation et peuvent ainsi constituer un potentiel.



Les espaces de stationnement

Les espaces de stationnement peuvent consituer une réserve foncière intéressante pour planter davantage d'arbre en ville, car dépendante des politiques de stationnement.



Les trottoirs larges

Tout comme les voies de circulation automobiles larges, les voies de circulation piétons disposant d'une largeur importante peuvent permettre l'implantation d'arbres. Attention à ce que les flux ne soient pas entravés.



Les espaces verts

Quid des espaces verts ? Pouvons-nous considérer que la plantation d'arbre est déjà optimisée ?



Le mobilier urbain

Il faudra intégrer le mobilier urbain dans sa globalité, ne rien oublié, notamment ceux en lien avec le souterrain (les bouches d'égout, les accès au métro ou parking sous-terrain, etc.)